



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	29	Suffrages exprimés :	46
Absents :	26	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	17	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	9	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	Mme PIERI Julia
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. SILVESTRE Claude
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	M. VOURET Eric
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

M. DAUDET Gérard - Président
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
Mme CRESP Delphine
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. MOUNIER Christian
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-043

FINANCES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT MOBILITE -
Approbation du compte administratif 2024

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M43 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 06 mars 2025 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 20 mars 2025 ;
- Vu l’avis de la commission des finances du 20 mars 2025.

Pour rappel, le compte administratif est un document comptable établi par l’ordonnateur, dans le cas de l’intercommunalité par le Président, qui retrace l’ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par l’agglomération pendant la durée de l’exercice budgétaire. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser). Ce document présentant les résultats comptables de l’exercice est soumis par l’ordonnateur pour approbation à l’assemblée délibérante qui l’arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l’année qui suit la clôture de l’exercice.

Le compte administratif doit être conforme aux écritures du compte de gestion établi par le comptable public.

Monsieur le Président de l’agglomération devant se retirer au moment du vote, les membres du conseil communautaire doivent procéder à l’élection d’un président de séance pour l’approbation de cette délibération.

Ainsi fait, le conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2024, exécution du budget annexe « Transport-mobilité » et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 406 081,87 €	850 431,99 €
Recettes	2 294 869,51 €	921 868,81 €
Résultat courant 2024	-111 212,36 €	71 436,82 €
Report de 2023	1 016 118,84 €	476 142,53 €
Résultat cumulé 2024	904 906,48 €	547 579,35 €
Restes à réaliser dépenses		227 317,14 €
Restes à réaliser Recettes		
Solde des RAR reportés en 2025		-227 317,14 €
Solde investissement 2024		320 262,21 €
Le résultat global de clôture est de 1 225 168,69 €		

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ELIT Madame Claire ARAGONES, Présidente de séance, pour le vote de cette délibération ;
- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du compte administratif du budget annexe « Transport-mobilité » 2024 qui s’établit comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe « Transport-mobilité » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 7 avril 2025

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Fabienne BLANCHET

Claire ARAGONES



